



Mobilisation des conseils de développement

PPL sur le pouvoir de dérogation des préfets

20 juin 2025

Ordre du jour

1

Rappel du contexte

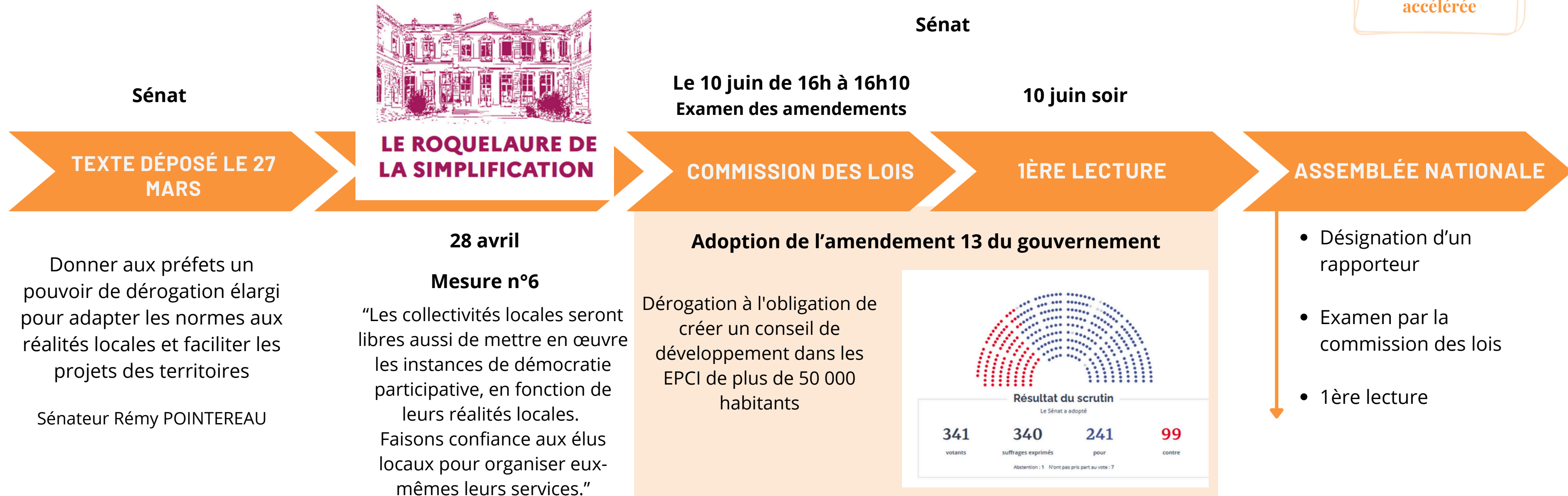
2

Comment se mobiliser collectivement ?

CONTEXTE

Proposition de loi visant à renforcer et sécuriser le pouvoir préfectoral de dérogation afin d'adapter les normes aux territoires

procédure accélérée



Les cibles prioritaires à mobiliser

Députés de la
commission des lois

Président EPCI
conseillers
Maires

Presse quotidienne
régionale

Organisations
membres du Codev

Sénateurs si
Commission mixte
paritaire

Députés de votre
circonscription

Présidents de groupe

Associations d'élus

Ministère de
l'aménagement du
territoire et de la
décentralisation

Réseaux participation
citoyenne

CESER

CESE

Presse collectivités

Presse nationale

partis politiques via les
membres



COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Adresse postale : 16-18 rue d'Arras, Bâtiment D2, 92 000 Nanterre

Siège social : 22 rue Joubert 75009 Paris

CONTACTS

Alexandra Vidal : alexandra.vidal@conseils-de-developpement.fr

Pauline Soubieux : pauline.soubieux@conseils-de-developpement.fr

Compte-rendu de webinaire de mobilisation des conseils de développement PPL sur le pouvoir de dérogation des préfets Vendredi 20 juin 2025 de 12h à 13h

Réunion d'information et de coordination suite à l'adoption par le Sénat d'un amendement gouvernemental rendant dérogatoire l'obligation de créer un conseil de développement dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

1. Rappel du contexte législatif

- Un amendement gouvernemental (n°13) a été adopté le 10 juin au Sénat dans le cadre d'une proposition de loi visant à renforcer et sécuriser le pouvoir préfectoral de dérogation afin d'adapter les normes aux territoires
- Cet amendement permettrait aux préfets de déroger à l'obligation de création d'un conseil de développement dans les EPCI > 50 000 habitants.
- L'amendement s'inscrit dans une série d'autres visant également à rendre facultatifs les conseils citoyens.
- La mesure est désormais entre les mains de l'Assemblée nationale. Aucune date de passage en commission des lois ou en séance publique n'est encore connue.

2. Analyse et position de la CNCD

Les co-présidents de la CNCD soulignent :

- **L'absence totale de concertation** en amont.
- **Des justifications erronées** dans l'exposé des motifs de l'amendement.
- **Un détricotage discret mais grave**, qui affaiblirait durablement la place des citoyens dans la gouvernance intercommunale.
- Un amendement pernicieux, car présenté comme un simple assouplissement mais ouvrant la voie à une disparition de fait des conseils de développement.

3. Retours de terrain et premières mobilisations

Lors de la réunion, de nombreux conseils de développement ont partagé leurs réactions et actions en cours :

Prises de position et actions locales :

- **Tours Métropole** : adoption d'une motion et organisation d'une conférence de presse avec la vice-présidente à la démocratie participative.
- **Metz Métropole** : mobilisation conjointe avec les conseils citoyens et envoi de courriers personnalisés à tous les députés et sénateurs du territoire.
- **Saint-Nazaire agglomération** : présentation du rapport d'activité 2024 aux élus communautaires incluant une alerte sur l'amendement ; courriers aux parlementaires en cours d'envoi.

- **Lorient - Quimperlé** : envoi d'un dossier complet aux parlementaires, incluant la synthèse des 25 ans du CODEV présentée le 12 mai, en présence de Dominique Voynet.
- **Nantes Métropole** : intégration du sujet à l'Agora annuelle, en présence de la maire-présidente de la métropole.
- **Métropole de Montpellier, Montluçon agglomération, Eurométropole de Metz, Métropole de Nancy, La Rochelle agglomération, Creil Sud Oise agglomération, Loire Angers, Eurométropole de Strasbourg, Cornouaille, Saint-Nazaire agglomération, Réseau 44** : engagement de mobilisation, communication aux parlementaires, relais aux autres conseils de développement ou via les réseaux régionaux.
- **Le Réseau breton des conseils de développement** : prépare un courrier à la Première ministre, la présidente de l'Assemblée nationale et au président du Sénat.
- **Réseau 44 (Loire-Atlantique)** : prévoit d'informer ses 15 conseils de développement membres et de diffuser les documents utiles.

Interrogations et échanges sur les outils

- Plusieurs participants ont demandé :
 - La liste des sénateurs ayant voté pour l'amendement ([Scrutin 307](#)).
 - Le texte exact de l'amendement n°13 ([lien](#)).
 - Une trame commune de motion à adresser aux présidents d'intercommunalité et parlementaires.
 - Une note de synthèse simplifiée sur le contexte, les enjeux et les échéances.
 - Le partage des modèles de courriers et motions existants.

Témoignages et constats partagés

- **Confusion persistante** entre CODEV et CESER auprès de certains sénateurs.
- **Crainte exprimée** que la création facultative puisse menacer les conseils de développement déjà existants, en instaurant un climat d'instabilité.
- **Constat partagé** : l'obligation actuelle protège la liberté de ton et d'action des CODEV.
- **Piste évoquée** : solliciter les relais locaux dans les partis politiques pour remonter les alertes au niveau national.

4- Stratégie de mobilisation collective

Cf. présentation. Contact à privilégier : cibles en vert : contact via les conseils de développement / cible en bleu : contact par la CNCD

1. Cibles prioritaires à contacter

- Députés de la circonscription (en particulier les membres de la Commission des lois).
- Présidents d'intercommunalité et élus communautaires.
- Maires et conseillers municipaux.

- Médias locaux (communiqués, conférences de presse).
- Organisations membres du conseil de développement
- CESER
- Associations nationales d'élus
- Réseaux nationaux de participation citoyenne
- CESER de France
- CESE

2. Moyens d'action abordés :

- Adopter une motion en plénière ou en bureau.
- Envoi d'un courrier par le Président de l'EPCI au Ministre François Rebsamen et François Bayrou
- Écrire aux députés avec un argumentaire clair + rapport d'activité du CODEV.
- Sensibiliser les membres du conseil et le grand public.
- Utiliser les relais locaux dans les partis politiques pour porter le sujet.

3. Points de vigilance

- Adapter les messages en fonction des interlocuteurs.
- Préparer une mobilisation dans la durée (vote potentiellement en septembre).
- Attention aux députés hostiles à la participation citoyenne, qui pourraient proposer de supprimer le cadre juridique des conseils de développement
- Ne pas relâcher la mobilisation même pendant l'été.

Ressources disponibles

- [Communiqué de presse CNCD](#)
- [Trames de courriers aux députés](#)
- Exemple de motion – [Codev Tours métropole](#)
- Contact pour transmission ou mutualisation des documents : mobilisation@conseils-de-developpement.fr

Ressources sur la PPL

- [Dossier législatif sur le site de l'Assemblée nationale](#)
- [Compte-rendu des débats en séance publique au Sénat](#)
- [Amendement 13 du gouvernement](#)
- [Résultat du scrutin public](#)